

Décision n° 2024-160 ORGA
du 15 octobre 2024

(Nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du
9 octobre 2024 ;

Vu la lettre du premier président de la Cour des comptes en date
du 10 octobre 2024 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date
du 15 octobre 2024,

D É C I D E :

Article 1^{er}. – Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil
constitutionnel pour la période octobre 2024 - octobre 2025 : Mmes Karin
CIAVALDINI, Céline GUIBÉ, Marie-Gabrielle MERLOZ, Esther de
MOUSTIER et M. Marc PICHON de VENDEUIL, maîtres des requêtes au
Conseil d'État, ainsi que Mme Audrey CHAFFARD et MM. Vincent
DEDRIE, Sébastien GALLÉE et Alain SLAMA, conseillers référendaires à
la Cour des comptes.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la
République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 2024.

Laurent FABIOUS